

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



République centrafricaine

GENÈVE (17 février 2023) -

La situation des droits de l'homme en République centrafricaine reste toujours préoccupante malgré les efforts entrepris par le gouvernement dans le redéploiement des forces de défense et de sécurité sur une grande partie du territoire national ainsi que la poursuite du programme DDRR. Durant le dernier trimestre de l'année 2022, la Division des Droits de l'homme de la MINUSCA a documenté et vérifié 483 atteintes et violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui ont affecté 1300 victimes civils. Le nombre de victimes ne cesse de croître depuis le début de l'année 2022. D'octobre à décembre 2022, les groupes armés ont commis 42% des violations enregistrées. Les forces de sécurité intérieure et les FACA ainsi que les forces bilatérales alliées ont été responsables de 58% des violations des droits ayant entraîné 70% des victimes tandis que les groupes armés ont commis le reste des violations. Les forces gouvernementales se sont rendus responsables d'arrestations et de détentions arbitraires, d'atteinte au droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, et des exactions au niveau des barrières érigées sur les routes.

Le 21 janvier 2023, des groupés armés de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) ont attaqué le Opposte de douane de Béloko à la frontière avec le Cameroun. Le 14 février 2023, ils ont attaqué les positions des FACA à Sikikédé dans la Vakaga. Plusieurs éléments des FACA ont été fait prisonniers. L'Expert indépendant demande le traitement des soldats capturés conformément aux Conventions de Genève.

Les entraves des forces bilatérales russes aux opérations de la MINUSCA, y compris celles engagées conjointement avec les FACA, sont inacceptables et doivent cesser. En outre, ces forces continuent de faire peser sur la population civile des traitements cruels, inhumains, humiliants et dégradants. Des allégations relatives aux enlèvements, à des séquestrations et à des exécutions sommaires de civils sont portées contre ces forces, notamment dans la Préfecture de Mambéré-Kadéï. Les dépositaires de l'autorité de l'Etat, notamment les préfets, les sous-préfets, les maires ainsi que des éléments des forces de police, de gendarmerie et des FACA subissent également de la part des forces bilatérales russes des actes de torture et de mauvais traitements.

Il est de la responsabilité du Gouvernement de réagir promptement à des allégations de violations des droits de l'homme en procédant à la vérification des allégations, en dépêchant des équipes sur les lieux et à engageant des investigations impartiales. L'accès à la justice des victimes et leur protection, y compris lorsque l'affaire est en cours de traitement, doivent guider l'action de l'Etat.

Il est impératif de déployer immédiatement, à la suite des opérations de DDRR, les FDS et FACA formées, disciplinées et équipées en nombre suffisant pour assurer la sécurité des zones démilitarisées et favoriser l'accès aux services sociaux essentiels à la population. Il urge que les partenaires techniques et financiers concentrent et coordonnent leurs efforts sur la formation, le déploiement, l'équipement et le commandement des FSI et FACA en opérations.

Les messages et les discours de haine gangrènent la vie politique et sociale ainsi que les relations entre les autorités centrafricaines et ses partenaires techniques et financiers. Tout en saluant l'engagement du Haut Conseil de la Communication, du Conseil de médiation et les différentes initiatives menées par le réseau des Journalistes pour les droits de l'Homme (RJDH) en partenariat avec la MINUSCA à travers des renforcement des capacités et des campagnes de sensibilisation contre les discours de haine, l'Expert indépendant appelle le gouvernement à apporter diligemment des réponses politiques et judiciaires vis-à-vis de ces menaces à la cohésion sociale et au processus de paix et de réconciliation en cours. C'est un impératif pour asseoir un climat apaisé avant l'organisation des élections locales.

L'Expert indépendant salue l'organisation de la session criminelle par la Cour d'appel de Bangui qui s'est déroulée du 6 février au 8 mars 2022. Il est toutefois préoccupé par le dysfonctionnement au sein de UMMIR, notamment sur le plan des ressources humaines, administratif et opérationnel. La capacité opérationnelle de UMMIR est faible en matière de conduite des enquêtes, de tenue des registres et de la base des données. En plus du départ du personnel déjà formé vers d'autres institutions nationales, UMMIR souffre d'un financement insuffisant pour assurer sa mission qui consiste à offrir, à un même endroit, une chaîne de services complémentaires comprenant l'appui psychosocial, médical, alimentaire, juridique et judiciaire. Le déficit en matière d'accompagnement social et de partenariat avec d'autres organismes capables d'assurer la réinsertion socioéconomique doit faire l'objet d'une attention particulière. Il plaide pour une meilleure coordination entre UMMIR et le Parquet pour que les procédures judiciaires soient promptement engagées contre les auteurs présumés de violences sexuelles liées au conflit. Le non-respect des délais de garde à vue doit être corrigé. L'accumulation des dossiers de violences sexuelles liées au conflit exige une réponse adéquate, notamment par l'organisation des sessions criminelles extraordinaires, y compris par les Cours d'appel de Bouar et de Bambari.

L'Expert indépendant salue le premier verdict de la Cour pénale spéciale, le jugement n° 003-2022 du 31 octobre 2022 rendu dans l'affaire *Le Parquet spécial c. Issa Sallet, Adoum alias Bozizé, Yaouba Ousmane et Mahamat Tahir*¹. Les trois membres du groupe armé Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R) ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 20 ans à perpétuité pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Un appel a été interjeté. La Chambre d'assises est actuellement saisie de la procédure sur les intérêts civils et rendra sa décision le 10 mars 2023. Par ailleurs, deux affaires au stade de l'enquête préliminaire par le Parquet spécial, 23 affaires en cours d'instruction devant la Chambre d'instruction et une affaire devant la Chambre d'appel.

La Cour Pénale Spéciale est confrontée à plusieurs défis, notamment le recrutement de deux juges internationaux pour la chambre pour la Chambre d'accusation spéciale et la Chambre d'assises et au manque de financement. Une mobilisation des partenaires financiers est

¹ La décision a été prononcée à l'issue du premier procès de la CPS qui s'est tenu du 19 avril au 19 août 2022. Voir sur le site internet de la CPS (<https://cps-rca.com/espace-presse/communiqu>), le communiqué de presse et l'intégralité de la décision.

nécessaire pour poursuivre les activités. La question de la réparation des victimes est fondamentale et appelle une réponse prompt de la part des autorités étatiques et de leurs partenaires pour la mise en place d'un fonds de réparation. La réparation due aux victimes est fondamentale pour leur assurer un accès intégral à la justice.

L'Expert indépendant salue le premier rapport d'activités de la CVJRR qui rentre dans une phase décisive de ses opérations sans pour autant disposer des ressources appropriées pour les mener à bien. Au regard de l'importance de l'approche non juridictionnelle de la lutte contre l'impunité incarnée par la CVJRR, l'Expert indépendant appelle la communauté internationale à apporter son appui financier à la Commission, y compris pour constituer un fonds de réparation des victimes.

Plusieurs instruments sont au service du processus de réconciliation et de paix, notamment l'APPR RCA, la Feuille de route de Luanda, les Recommandations du Forum de Bangui et du Dialogue républicain. Ils exigent des actions politiques concrètes et un dialogue inclusif permanent pour leur mise en œuvre effective. Il appartient au gouvernement centrafricain d'impulser, avec l'appui des partenaires internationaux, des mécanismes de mise en œuvre concrètes, y compris un dialogue constructif avec l'opposition et les parties aux conflits, afin de parvenir à des solutions de sortie de crise. et restaurer la confiance.

L'Expert indépendant appelle les autorités centrafricaines à œuvrer pour l'instauration d'un climat apaisé avec les partenaires techniques et financiers, y compris la MINUSCA, afin de faciliter la poursuite et le renforcement de la coopération et des appuis. Une détente politique est nécessaire pour relancer et redynamiser les échanges au sein du G5+, entre le gouvernement et les Etats voisins, y compris à travers la mise en œuvre effective des commissions mixtes.

L'Expert indépendant considère qu'un dialogue politique s'impose dans le contexte actuel, y compris à travers l'activation du cadre de concertation. Il appartient aux autorités centrafricaines de veiller à l'exercice effectif par les oppositions de la liberté de circulation et la liberté de manifestation pacifique, et de garantir la sécurité des événements organisés par les oppositions. Il urge que le gouvernement engage, sans délai, avec les partis d'opposition et les autres acteurs, les partenaires techniques et financiers, les institutions de l'Etat et les organisations de la société civile, un dialogue authentique visant à restaurer la confiance des acteurs dans le cadre du processus électoral devant conduire au scrutin municipal prévu en juillet. Après deux reports, il est important que les élections locales se tiennent dans les délais prévus. L'Agence nationale des élections (ANE) devrait s'assurer du traitement et de la participation équitable, notamment l'accès aux médias d'Etat, de tous les acteurs politiques, y compris ceux des oppositions, au processus électoral afin d'éviter des violences avant, pendant et après ces élections.

L'Expert indépendant appelle à des élections inclusives, libres, régulières, transparentes, crédibles et pacifiques dans le respect de la loi instituant la parité entre les hommes et les femmes en RCA qui impose un quota de 35% au moins en faveur des femmes. Une sensibilisation accrue des filles et des femmes est indispensable pour faire tomber les barrières, les préjugés et les stéréotypes, y compris le niveau d'étude, qui freinent la participation des femmes en tant que candidates et électrices. La participation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des réfugiés, des personnes handicapées et des peuples autochtones relève d'une importance fondamentale à prendre en compte. La participation des jeunes est un impératif dans un pays majoritairement jeune.

L'Expert indépendant appelle à l'opérationnalisation rapide du Plan Intégré de Sécurisation des Elections dont il salue la signature le 14 février 2023. Il encourage également la réalisation diligente de la correction du fichier électoral ainsi que la révision rapide des dispositions du Code électoral qui le requiert par rapport aux leçons apprises des élections précédentes. Il rappelle l'article 4(b) de l'APPR RCA qui engage le gouvernement centrafricain à mettre en œuvre la décentralisation « à travers le transfert effectif des compétences et des ressources requises au niveau préfectoral et local », et « la répartition des missions et des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales », y compris par l'application de la loi n° 20-008 du 7 avril 2020 portant organisation et fonctionnement des collectivités territoriales. L'Expert indépendant appelle tous les acteurs, y compris les partis de l'opposition, à participer pleinement au processus électoral et à considérer la gouvernance locale comme une réponse politique à la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et à la satisfaction des besoins sociaux élémentaires et l'accès à la justice pour les communautés à la base.

L'Expert indépendant a engagé une réflexion avec les journalistes sur l'avant-projet de loi portant liberté de communication en RCA, les discours de haine et le rôle des médias dans le contexte des élections locales, notamment en ce qui concerne les reportages, les articles et les émissions visant à sensibiliser la population sur les missions dévolues aux élus locaux, la participation des femmes et des jeunes, l'importance du scrutin pour le développement local et la nécessité d'éveiller la conscience des communautés sur les leviers de la gouvernance locale.

L'Expert indépendant salue des initiatives récentes visant à renforcer la capacité de l'Etat en matière des droits de l'homme, notamment la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les ateliers relatifs à la validation de la politique nationale des droits de l'homme ainsi que les efforts du comité de rédaction et de suivi des rapports aux organes conventionnels.

L'Expert indépendant note et salue l'évolution dans la position des partenaires financiers sur la question des appuis budgétaires au Gouvernement centrafricain. Il observe toutefois que l'orientation des fonds vers le financement des projets à caractère social n'offre pas toujours aux autorités centrafricaines la possibilité d'assurer un leadership nécessaire à l'appropriation de ces projets qui peuvent d'ailleurs ne pas s'inscrire dans les priorités définies par l'Etat dans le cadre de la justice transitionnelle. L'Expert indépendant appelle les autorités centrafricaines à procéder à l'adoption rapide de la loi sur la lutte contre la corruption.

Malgré l'adoption du Code de l'enfant en 2020, du Plan National d'Action contre la Traite d'Enfant de 2022 et du Plan d'action opérationnel de lutte contre le mariage forcé et précoce (2019-2023), la situation des enfants en RCA reste préoccupante. Des enfants associés ou sortis des groupes et forces armées aux enfants en situation de rue, en passant par les enfants orphelins, abandonnés et séparés de leurs parents, les enfants chefs de famille, les enfants privés d'éducation, des soins de santé de base et d'identité, les enfants victimes de malnutrition, de violences sexuelles liées au conflit et basées sur le genre, de la mortalité infantile, de mariages précoces et forcés et de la traite, la condition des enfants appelle à une mobilisation renforcée de l'Etat centrafricain. L'Expert indépendant recommande un plan stratégique et opérationnel de promotion et de protection des enfants, y compris un renforcement des institutions de l'Etat

ayant la protection de l'enfant dans leur mandat, et un rétablissement des mécanismes de fourniture des services aux enfants.

Les défis relatifs à la jeunesse, notamment l'éducation, l'enseignement technique et agricole et la formation professionnelle, exigent, à l'appui des efforts de l'Etat, une mobilisation coordonnée de l'Equipe pays des Nations Unies et des partenaires techniques et financiers pour créer un environnement propice à l'entrepreneuriat jeune, à l'engagement civique de la jeunesse, sa participation aux processus électoraux et de paix.

Le 7 février 2023, le Plan de réponse humanitaire 2023 a été lancé. Il prévoit 465 millions de USD pour un accompagnement humanitaire à plus de 2 millions de personnes parmi les plus vulnérables. L'Expert indépendant appelle la communauté internationale à mobiliser les ressources nécessaires pour répondre à ce défi. Toutefois, une planification stratégique du relèvement et du développement du pays doit intervenir dès à présent pour que la restauration de l'autorité de l'Etat soit effective.